

Grille des spécifications				Zone : AG-301			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4			Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5		Industriel			
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications				Zone : AG-302			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur		C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
Bâtiment	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de privilèges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.					

Grille des spécifications					Zone : AG-303		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		2. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications					Zone : AG-304		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de privilèges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAO.					

Grille des spécifications					Zone : AG-305		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		3. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications					Zone : AG-306		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de privilèges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.					

Grille des spécifications					Zone : AG-415		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréatif	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications					Zone : AG-416		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
Centre de vacances		C3			Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications					Zone : AG-501		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications					Zone : CA-102		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	●
			Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	●	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	●	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	●	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	●
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		15	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		20	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Production de cannabis 2. Modification de véhicules récréatifs autorisé					
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : CM-103		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Vente au détail de produits d'alimentation 2. Vente au détail de boissons alcoolisées 3. Vente au détail de meubles 4. Vente au détail de produits de quincaillerie					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3 2. Projet commercial intérioré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : CM-106		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4	●	Industriel			
Auberge rurale		C5	●		Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		15	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3					

Grille des spécifications				Zone : CM-146			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
			Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel			
	Auberge rurale	C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		30%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Quicallerie 2. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) 3. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications					Zone : CM-204		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		7	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		50%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3 2. Projet commercial intégré autorisé 3. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)					

Grille des spécifications				Zone : CM-205			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel			
	Auberge rurale	C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		7	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	50%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Un studio de cinéma 2. Un cinéma					
Notes particulières		1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3 2. Projet commercial intégré autorisé 3. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)					

Grille des spécifications					Zone : CP-145		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		3
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		15
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		65%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		9	Maximum		25
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) 3. Type d'entreposage autorisé : A 4. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : CP-206		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive	R2		
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		30%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Quicailerie					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) 3. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications					Zone : CP-207		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
Centre de vacances		C3			Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		3
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		15
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		65%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		9/1 hectare	Maximum		25/1 hectare
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A 3. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : CP-505		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1
Commerce artisanal et culturel		C11	●	Institutionnel		P2	
Dépanneur		C12	●	Culture		P3	
Commerce de vente au détail		C13	●	Infrastructures d'utilité publique		P4	●
Commerce à caractère érotique		C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		30%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications				Zone : CS-147			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	●
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : CS-420		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	●
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Voir article 17.16					

Grille des spécifications					Zone : CS-507		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
						Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	●
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
	NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. La classe d'usages Conservation naturelle est autorisée pour les terrains appartenant à la Ville de Québec. Les normes de l'article 17.16 s'appliquent pour cette classe d'usages.					

Grille des spécifications				Zone : CS-529			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	●
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : CS-701		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur		C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3	●				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière	E2		
	Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
Commerce artisanal et culturel		C11		Institutionnel		P2	
Dépanneur		C12		Culture		P3	
Commerce de vente au détail		C13		Infrastructures d'utilité publique		P4	●
Commerce à caractère érotique		C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	●
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Regroupement de chalets locatifs					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : CT-108		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Un marché public permanent 2. Un parc d'attractions 3. Un ciné-parc 4. Une arcade 5. Tremplin et saut à l'élastique					
Notes particulières		1. Projet touristique intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A, C					

Grille des spécifications					Zone : CV-136		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	●
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-304			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-308			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5					
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-309			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréatif	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-403			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-404			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-409			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : F-411		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : F-509		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
			Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40		
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Érablière commerciale 2. Services et spécialité d'horticulture 3. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Érablière privée 2. Abri forestier					
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-533			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-601			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	1/50 hectares		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. La superficie du terrain doit être d'au moins 5 hectares pour qu'un chalet de villégiature soit autorisé					

Grille des spécifications					Zone : F-602		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Voir article 17.35					

Grille des spécifications				Zone : F-603			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
Commerce artisanal et culturel		C11		Institutionnel		P2	
Dépanneur		C12		Culture		P3	
Commerce de vente au détail		C13		Infrastructures d'utilité publique		P4	●
Commerce à caractère érotique		C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	1/100 hectares		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Supprimé 2. Supprimé					

Grille des spécifications				Zone : F-802			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5					
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé			2. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : F-804			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5					
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : F-805			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5					
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : IND-316			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	●
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	●
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	20%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Un dépôt de matériaux secs 2. Un lieu de compostage à titre d'usage principal 3. Un lieu d'enfouissement 4. Une usine de traitement d'eau ou de boues usées					
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E					

Grille des spécifications				Zone : IND-423			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	●
					Extraction sablière et gravière	E2	●
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E 2. Les classes d'usage « Extraction sablière » et « Extraction carrière » ne sont autorisées que sur une partie des lots numéro 5 756 546, 5 756 547, 5 756 548, 5 756 560, 5 756 561, 5 756 568, 5 756 569, 5 756 681, 5 756 840 et 5 756 841 (Cadastre du Québec), correspondant aux anciens lot 346 à 348 du rang Saint-Philippe et les lots 342 à 345 du rang Saint-Victor (ancien Cadastre de St-Adolphe).					

Grille des spécifications				Zone : IND-510			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	●
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Industrie du béton 2. Un dépôt à neige					
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E					

Grille des spécifications				Zone : IND-511			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	●
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E					

Grille des spécifications				Zone : MM-512			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
Centre de vacances		C3			Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Dans les normes d'implantation et d'occupation, il n'y a seulement que les marges de recul qui s'appliquent à la classe d'usages maison mobile. Les autres normes sont définies à l'article 17.11.					

Grille des spécifications					Zone : MM-513		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	Note 1	Maximum			
	Latérale	Minimum	Note 1	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	Note 1	Maximum			
	Arrière	Minimum	Note 1	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Les normes d'implantation sont définies à l'article 17.11.5.2					
Usage contingenté		Le nombre maximal de maisons mobiles est de 9					

Grille des spécifications					Zone : MM-527		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	Note 1	Maximum			
	Latérale	Minimum	Note 1	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	Note 1	Maximum			
	Arrière	Minimum	Note 1	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Les normes d'implantation sont définies à l'article 17.11.5.2					

Grille des spécifications					Zone : PB-126		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	1		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	6		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	10%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PB-127			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	1		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	6		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	10%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : PI-109		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-143			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : PI-144		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-154			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-209			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
Centre de vacances		C3			Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Un cirque permanent 2. Une foire permanente					
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E					

Grille des spécifications				Zone : PI-210			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Cimetière 2. Logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec					
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : PI-211		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive	R2		
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : PI-317		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Cimetière					
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : PI-318		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-319			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-414			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-422			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : PI-528			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : PI-529		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	●
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14	●	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Une station d'épuration 2. Une usine de traitement d'eau ou de boues usées 3. Une piste de course ou d'entraînement de véhicules automobiles 4. Un terrain de jeu de tir 5. Une piste de karting 6. Une piste de course de véhicule motorisé 7. Une piste de course de chevaux 3. Un cimetière automobile 8. Un lieu d'entreposage de véhicules routiers hors d'usage					
Notes particulières		1. Type d'entrepasage autorisé : A, B, C, D, E					

Grille des spécifications				Zone : RB-104			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4	●		Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5		Industriel			
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum		2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Services médicaux et de santé et bureaux de professionnels					
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-111		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-112		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4		Industriel			
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-113		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-114			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-115			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière		E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Centre de gestion et d'opérations pour service d'hébergement (voir article 17.23)					
Notes particulières		2. Les normes d'implantation et d'occupation sont prévues à l'article 17.5					
		3. Proiet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RB-116			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41		
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1		
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2		
Gîte touristique		C4	●					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1		
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2		
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3		
					Industrie à forte incidence	I4		
					Extraction	Extraction carrière	E1	
						Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12			Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1		
					Activité forestière avec villégiature	F2		
					Acériculture	F3		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1		
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum				
	Latérale	Minimum	4	Maximum				
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum				
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum				
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum				
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum				
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu								
Usage spécifiquement autorisé								
Notes particulières								

Grille des spécifications					Zone : RB-117		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		8/1 hectare
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications					Zone : RB-118		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-128			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	53	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	15/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RB-130		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RB-131		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-132		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive	R2		
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-133		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréatif	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4	●				
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		8/1 hectare
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications					Zone : RB-134		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive	R2		
Gîte touristique		C4	●				
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		12/1 hectare
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RB-137			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
Centre de vacances		C3			Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-138		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications					Zone : RB-140		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4	●				
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		7	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-142		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-144		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-145		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-212		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4		Industriel			
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RB-214		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4	●	Industriel			
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RF-418			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		La construction de résidences unifamiliales isolées est autorisée uniquement en bordure des chemins du Geai-Bleu et de la Tourterelle					

Grille des spécifications				Zone : RF-802			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool					Acériculture	F3	●
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RH-119		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive	R2		
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RH-121		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
Centre de vacances		C3			Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		7	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications				Zone : RH-122			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé 2. Dans le cas de H1c, le nombre d'étage maximal est fixé à 2, la hauteur maximale est fixée à 11 m, la façade minimale est fixée à 6.1 m et la superficie d'implantation est fixée à 55 m².					

Grille des spécifications				Zone : RM-120			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé 2. <i>Abrogé</i> 3. Commerce de services administratifs autorisé au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale 4. Commerce d'entreposage intérieur autorisé au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale					

Grille des spécifications					Zone : RM-121		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		7	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		3
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		15
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		9/1 hectare	Maximum		25/1 hectare
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RM-123		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		3
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		15
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		9/1 hectare	Maximum		25/1 hectare
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RM-124		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Dans le cas de la H3a, H4 et H5, le nombre d'étatge est fixé à 3 et la hauteur maximale est fixée à 15 m. 2. Dans le cas de H1b et H1c, la façade minimale est fixée à 6,1 m et la superficie d'implantation minimale est fixée à 55 m².					

Grille des spécifications					Zone : RM-125		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7	●	Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		7	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RM-126		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications				Zone : RM-135			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	25/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Dans le cas de H1b et H1c, la façade minimale est fixée à 6,1 mètres et la superficie d'implantation est fixé à 55m². 2. Dans le cas de H2a, la façade minimale est fixée à 6.71 m					

Grille des spécifications				Zone : RT-301			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Terrain de golf 2. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet touristique intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RT-302		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2	●	Récréation extensive		R1	●
Centre de vacances		C3	●	Récréation intensive		R2	●
Gîte touristique		C4	●				
Auberge rurale		C5	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Terrain de golf					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet touristique intégré autorisé					

Grille des spécifications				Zone : RT-405			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3	●				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Terrain de golf 2. Établissement de résidence principale (Voir aussi article 21.4)					
Usage spécifiquement autorisé		1. Chenil commercial					
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RT-413		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	●
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum			
	Latérale	Minimum		Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum		Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		5%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale (Voir aussi article 21.4)					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Plan d'aménagement d'ensemble autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RT-503		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3	●				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		3.	Terrain de golf				
		4.	Centre de ski alpin				
Usage spécifiquement autorisé		1.	Écurie commerciale				
Notes particulières		2.	Voir article 17.37 (dispositions spécifiques)				

Grille des spécifications					Zone : RT-532		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	●
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Maximum de 30 chambres 2. <i>Supprimé</i> 3. Projet touristique intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RUA-524		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Une écurie commerciale					
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A, C, D, E					

Grille des spécifications					Zone : RUC-401		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2	●	Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréatif	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications					Zone : RUC-409		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		2. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RUC-415		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	●
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	●
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	●
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière		E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A 2. Projet commercial intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RUC-422		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	●
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	●
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	●
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	●
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	20	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A, B, C, D 2. Écran tampon obligatoire pour les classes d'usages C41 et C42 en bordure du boulevard Talbot 3. Logement(s) autorisé(s) dans un bâtiment commercial					

Grille des spécifications					Zone : RUC-502			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30		
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31		
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32		
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33		
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34		
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35		
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36		
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37		
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38		
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1		
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4						
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1		
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2		
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3		
					Industrie à forte incidence	I4		
					Extraction	Extraction carrière	E1	
						Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1		
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2		
	Dépanneur	C12			Culture	P3		
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1		
					Activité forestière avec villégiature	F2		
					Acériculture	F3		
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1		
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2		
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1		
					Agriculture sans élevage	A2		
					Agriculture avec élevage	A3		
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION								
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum				
	Latérale	Minimum	10	Maximum				
	Latérales combinées	Minimum		Maximum				
Bâtiment	Arrière	Minimum	10	Maximum				
	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2			
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11			
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum				
Rapports d'occupation	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum				
	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage spécifiquement exclu								
Usage spécifiquement autorisé		1. Entreprise de construction/excavation/terrassement/déneigement (Voir article 17.26) 2. Réparation de véhicules lourds (Voir article 17.26)						
Notes particulières		3. Écran tampon obligatoire en bordure du boulevard Talbot conformément à l'article 16.4.2 4. Type d'entreposage autorisé : A, F						

Grille des spécifications					Zone : RUC-532		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	●
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	●
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	●
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	●
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	●
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
						Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41		
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42		
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A 2. Projet commercial intégré autorisé					

Grille des spécifications				Zone : RUM-504			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	●
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	●
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6	●		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		10	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Une gare d'autocars 2. Un terminus d'autobus ou une aire de stationnement relatif à un service de transport visé par la <i>Loi sur les sociétés de transport en commun</i> (L.R.Q., chapitre S-30.01) 3. Projet commercial intégré autorisé					
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications				Zone : RUM-526			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Garderie 2. Maison pour personne âgée					
Notes particulières		1. Pour la classe d'usages H4 : Un maximum de 4 logements est autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RUR-306		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-307			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-311			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4	●				
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		3. Écurie commerciale (voir article 17.8)					
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-312			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
			Extraction sablière et gravière		E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications					Zone : RUR-313		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		Yoga et retraite (hébergement) dans un bâtiment accessoire					
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					
Usage contingenté		Le nombre maximal de commerce de Yoga et retraite (hébergement) dans un bâtiment accessoire est fixé à 1					

Grille des spécifications					Zone : RUR-314		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Bâtiment de remisage pour un club de chasse et pêche (voir article 17.25)					
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					
Usage contingenté							

Grille des spécifications					Zone : RUR-315		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RUR-406		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréatif	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RUR-407			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6	●		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4		Industriel			
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RUR-408			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RUR-410		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréatif	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4	●				
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					
Usage contingenté							

Grille des spécifications					Zone : RUR-411		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		15	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications					Zone : RUR-412		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
					Extraction carrière	E1	
				Extraction sablière et gravière	E2		
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications				Zone : RUR-413			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4			Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5					
	Établissement hôtelier	C6		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	●
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		15	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications					Zone : RUR-414		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréatif	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4	●				
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications					Zone : RUR-417		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréatif		Récréation extensive	R1
Centre de vacances		C3			Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications					Zone : RUR-421		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications					Zone : RUR-514		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RUR-515		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications					Zone : RUR-516		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications					Zone : RUR-517		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Industriel	Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7		Industrie générale	I3		
				Industrie à forte incidence	I4		
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RUR-518		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RUR-519		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RUR-521		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4		Industriel			
Auberge rurale		C5			Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : RUR-522		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréation extensive		R1	
Centre de vacances		C3		Récréation intensive		R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications					Zone : RUR-523		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
	Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Établissement de camping		C2		Récréatif		Récréation extensive	R1
Centre de vacances		C3			Récréation intensive	R2	
Gîte touristique		C4					
Auberge rurale		C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
Établissement hôtelier		C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
Maison de tourisme		C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum		2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		11
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RUR-530			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41			
			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42			
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		1. Centre de soins et de services canins autorisé en tant qu'usage associé de services à une habitation unifamiliale isolée.					
Notes particulières		2. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications					Zone : RUR-531		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur		C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3		Récréation intensive	R2		
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : VIL-803			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5					
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)					
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3					

Grille des spécifications				Zone : VIL-804			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4			Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5		Industriel			
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)					
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3					

Grille des spécifications				Zone : VIL-805			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4			Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5		Industriel			
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)					
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3					

Grille des spécifications				Zone : VIL-806			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4			Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5		Industriel			
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)					

Grille des spécifications				Zone : VIL-807			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5					
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)					
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 4					

Grille des spécifications					Zone : VIL-808		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4			Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5		Industriel			
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)					
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3					

Grille des spécifications				Zone : VIL-809			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4		Industriel	Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5					
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)					
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3					

Grille des spécifications				Zone : VIL-810			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Centre de vacances	C3			Récréation extensive	R1	
	Gîte touristique	C4			Récréation intensive	R2	
	Auberge rurale	C5		Industriel			
	Établissement hôtelier	C6			Gestion des matières résiduelles	I1	
	Maison de tourisme	C7			Industrie des nouvelles technologies	I2	
					Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10			Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2	
	Commerce de vente au détail	C13			Culture	P3	
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).					
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)					
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 8					